

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Présents : M. Mmes, Henri ARQUÉ, Jean-Pierre MAURAN, Alain ROUAUD, Laetitia HURARD, Laurence DUMAS, Patricia AUPHAN, Elodie DUPONT, Guillaume AMOROS, Elisabeth JACQUEMIN, Alain PRADIER, Jean-Claude BOURDIER, José ROCHA DOMINGUEZ, Audrey BOMPARD, Didier NAVARRO

Absents avec procuration : Stéphanie BONZI pour Audrey BOMPARD

Absente :

Laetitia HURARD est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

N'appelant pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Retrait des délibérations n°2020/018, 2020/020 et 2020/024 du 4 juin 2020 :

M. le Maire rappelle les délibérations du 04/06/2020, citées ci-dessus, portant désignation des délégués de la commune au sein des divers syndicats auxquels elle adhère. Ces délibérations ont fait l'objet d'un courrier de la Préfecture reçu le 25/06/2020 dans le cadre du contrôle de légalité. La Préfecture signale que les délégués devaient être désignés par la CCPU et non par la commune. Par ailleurs, le SCoT n'existe plus, il n'y a pas lieu de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retirer les délibérations n°2020/018, 2020/020 et 2020/024 du 4 juin 2020.

3. Proposition des délégués représentant la CCPU au SMAGE – Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Equilibrée des Gardons :

M. le Maire propose comme délégués au SMAGE :

Titulaire : Laurence DUMAS

Suppléant : Didier NAVARRO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégués représentant la CCPU au SMAGE, Mme DUMAS, déléguée titulaire, M. NAVARRO, délégué suppléant.

4. Proposition des délégués représentant la CCPU au SICTOMU – Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès :

M. le Maire propose comme délégués au SICTOMU :

Titulaires : M. Alain ROUAUD et Mme Elisabeth JACQUEMIN

Suppléants : M. José ROCHA et Mme Laetitia HURARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne M. ROUAUD et Mme JACQUEMIN délégués titulaires. M. ROCHA et Mme HURARD, délégués suppléants au SICTOMU.

5. Désignation du correspondant de la commune auprès du CAUE – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

M. le Maire propose, comme correspondant auprès du CAUE, M. Alain PRADIER, élu délégué à l'urbanisme et bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve de désigner M. Alain PRADIER, correspondant de la commune auprès du CAUE 30.

6. Commission Communale des Impôts Directs – CCID :

M. le Maire informe qu'il convient de désigner 24 personnes (6 titulaires et 6 suppléants proposés en nombre double) afin de permettre au Services fiscaux d'établir la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Il rappelle, par ailleurs, le rôle de cette commission qui consiste, entre autre, à donner son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Pour information, le site www.collectivites-locales.gouv.fr présente l'ensemble des informations relatives à cette commission.

Il précise que cette liste est établie à partir du fichier des contribuables de la commune.

BLAUD Max

BOUCHET André

LAROCHE Yvette

CHAPON Bernard

HALLUIN Catherine

LANCOU Bernard

PONCET Christel

DUBOIS Serge

PRADIER Alain

ROUAUD Alain

MONI Roland
CYMBLER Alain
JACQUEMIN Elisabeth
BEURIER Guy
BOUSQUET Mireille
LAGAUCHE Hervé
MAQUAT Dominique

DILLENCHNEIDER Muriel
VIDAL Jacques
CLEMENT Christian
VUEBAT Franck
ROBERT Olivier
BENAZET Ronnie
HEBERT Andrée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste présentée ci-dessus, autorise M. le Maire à la transmettre aux Services Fiscaux, afin que ceux-ci établissent la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

7. Avenant au contrat avec Terre de Cuisine :

M. le Maire rappelle que le contrat avec le traiteur Terre de Cuisine, chargé de la production et de la livraison des repas de la cantine scolaire prend fin le 31/08/2020.

Il rappelle également la situation liée au COVID-19, l'installation tardive du conseil municipal. Pour ces raisons, il est difficile de lancer une nouvelle consultation pour le choix du traiteur pour la cantine scolaire.

Il rappelle, par ailleurs, le projet de cantine bio à circuit court avec les communes de Sanilhac, Collias, Blauzac et Argilliers, et pour lequel une étude va être lancée. Aussi, il propose de signer un avenant, avec le prestataire actuel, pour l'année scolaire 2020/2021, dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de conclure un avenant avec le traiteur Terre de cuisine, pour la durée de l'année scolaire 2020/2021 et autorise M. le Maire à le signer

8. Vote des subventions aux associations pour l'année 2020 :

M. le Maire donne la parole à Mme BOMPARD, élue déléguée à la commission Communication, Culture, Sports.

M. NAVARRO, membre d'une association concernée par cette question, quitte la salle et ne prend pas part aux votes.

Mme BOMPARD explique qu'au regard de cette année exceptionnelle où la plupart des manifestations ont dû être annulées et où le doute règne toujours sur la faisabilité des manifestations à venir, le conseil municipal a tout de même émis le souhait de maintenir les subventions, même réduites. Les montants ont été calculés par rapport à ceux de 2019, réduits de moitié.

Associations	Subventions 2020
Comité des fêtes	1 500 €
APE Les Petits Racine	1 150 €
Société de chasse la protectrice	575 €
Loisir Autour du Livre	250 €
ASLPT	100 €
Sécurité routière	100 €
Association des Maires du Gard	En attente
TOTAL	3 675 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants de subventions à verser aux associations pour l'année 2020, soit la somme totale de 3 675 €.

9. Vote des taux d'imposition 2020 :

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER, élu en charge des finances. Celui-ci rappelle les taux en vigueur, à savoir taxe foncière sur le bâti : 14.74 %, taxe foncière sur le non bâti : 58.08 %. Il rappelle également que la cotisation foncière des entreprises (CFE) est incluse dans l'attribution de compensation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux des taxes directes locales comme énoncés ci-dessus.

10. Droit de formation des élus :

M. le Maire rappelle les articles L.2123-12 et suivants instituant un droit à la formation à leurs fonctions pour les élus. Il rappelle également la volonté de la municipalité de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat. Pour cela, il convient d'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité, de retenir, pour dispenser

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

ces formations, des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur. Il précise que ces dépenses seront inscrites au budget de la commune, chapitre 65 – *autres charges de gestion courante*, et qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus sera joint, chaque année au compte administratif et ce même tableau donnera lieu à un débat annuel. Il donne ensuite la parole à Mme MELHMANN. Celle-ci précise qu'elle transmettra la documentation nécessaire. Elle indique que chaque élu bénéficie de 18 jours de formation pour l'ensemble du mandat et qu'il est nécessaire de s'y prendre suffisamment à l'avance car les délais de prises en charge sont longs. Elle précise, par ailleurs, que si le budget n'est pas utilisé dans l'année, un crédit de report sera opéré l'année suivante.

Mme AUPHAN demande si les formations peuvent être prises sur le DIF – Droit Individuel à la Formation – personnel. Mme BOMPARD indique qu'il faut aller sur son compte personnel de formation, tout y est centralisé. Mme MELHMANN indique qu'elle se renseignera et apportera une réponse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le droit à la formation des élus, instaure les conditions nécessaires à l'application de ce droit, retient, pour dispenser ces formations des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur, dit que les crédits seront ouverts au chapitre 65 – autres charges courantes, et qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus sera annexé au compte administratif.

11. Vote du budget annexe eau et assainissement :

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER, élu en charge des finances. Celui-ci présente le budget annexe du service eau et assainissement.

- Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 345 900 €
- Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 422 821 €

Il présente également les projets retenus, par la commission Finances, pour cet exercice 2020, à savoir :

INTITULÉS	PRÉVISIONNELS	
Achat tracteur + accessoires	60 000 €	
PC Win (logiciel pour la gestion de l'eau)	24 000 €	
Clôture station épuration + local STEP	40 000 €	
Achat de mobilier	5 000 €	
Pompe + achat compteurs	50 000 €	
SOUS TOTAL	179 000 €	
Amiante centre village (canalisations)	94 121 €	
Achat terrain agricole	10 000 €	2 ^e ressource
Création accès provisoire	20 000 €	AEP
SOUS TOTAL	124 121 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité, approuve le budget annexe eau et assainissement comme indiqué ci-dessus.

12. Vote du budget principal :

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER, élu en charge des finances. Celui-ci rappelle, comme cela avait été dit lors de la campagne électorale, que ce premier budget est un **Budget de TRANSITION**.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la C.C.P.U., du Département, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et indemnités du personnel municipal et des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de

fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 42 % environ des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Il présente également les projets retenus, par la commission Finances, pour cet exercice 2020, à savoir :

PROJETS 2020 :

INTITULÉS	PRÉVISIONNELS
Achat logiciel BATIPRIX	535 €
Etudes voirie	2 400 €
Plantations arbres	90 €
Diagnostic arbres	3 000 €
Préau école	20 000 €
Enfouissements réseaux – chemin Neuf	73 400 €
Panneaux signalétiques	2 705 €
Achat de mobilier	3 265 €
Autres achats	851 €
Sécurisation entrée nord (1ère tranche)	36 051 €

Enfin, il rappelle que la note de présentation sera disponible sur le site internet de la mairie.

Après avoir entendu l'exposé de M. BOURDIER, M. le Maire présente le budget principal, comme indiqué ci-dessous :

- Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 630 760 €
- Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 234 494 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, et à l'unanimité, approuve le budget principal comme indiqué ci-dessus.

La séance est levée à 19h55

Le Maire, Henri ARQUE

